



RÈGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DE BENNE A DECHETS VERTS POUR LES PARTICULIERS

Ce règlement s'applique à la mise à disposition de bennes pour les déchets verts. Ce service est destiné aux administrés de MANE.

1/ Modalités de réservation et tarification

Les administrés intéressés par ce service devront s'inscrire auprès de l'accueil de la Mairie de MANE au 05 61 90 57 61 et durant les horaires suivants :

- Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h00 et 13h30 à 17h30

L'inscription auprès des services de la commune de MANE doit se faire au moins 7 jours avant la date souhaitée de mise à disposition. Exceptionnellement, l'agent en charge du service peut accepter un délai inférieur selon ses disponibilités et les besoins de services.

Lors de son inscription, l'administré transmettra son identité, adresse et numéro de téléphone afin que les agents en charge du service puissent prendre contact avec lui et valider la date de mise à disposition.

Un contrat de mise à disposition sera rempli par l'administré lors de la mise en place de la benne afin que chacun respecte ses engagements.

Si la commune de MANE, pour quelque raison que ce soit, devait annuler une inscription, celle-ci s'engage à en informer le demandeur dans les meilleurs délais. L'administré sera prioritaire afin de planifier une autre mise à disposition.

De la même façon, l'administré doit informer de l'annulation de la location de benne dans les meilleurs délais.

Le tarif de la mise à disposition de la benne est 30 € dès la première demande, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 16/05/2022.

Tous les trimestres, l'agent recensera le nombre de bennes mises à disposition et les demandeurs (renseignés dans le contrat de mise à disposition) pour facturation. Un avis des sommes à payer sera envoyé au bénéficiaire de la prestation pour paiement.

2/ Modalités de mise en œuvre

Les horaires, de mise à disposition et retour de la benne, sont à définir conjointement, dans le respect des horaires de travail des services techniques :

- Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- Le vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h30-16h30

Aucune mise à disposition ou évacuation de benne ne pourra avoir lieu les samedi, dimanche et jour férié.

Le dépôt de la benne au sein de la propriété de l'administré ne devra pas excéder 2 jours (*du jour de la livraison jusqu'au lendemain*) entre la dépose et l'évacuation sauf acceptation de l'agent en charge du service.

3/ Règles de fonctionnement

Une demande (mise à disposition) correspond à une livraison et une évacuation.
La mise à disposition sera facturée 30 € dès la première demande.

Au moment de l'arrivée des agents, il est vivement conseillé à l'administré de procéder à un état des lieux succinct de la benne, validé conjointement avec les agents municipaux présents. Dès lors si une dégradation ou un vol de la benne devait être constaté, l'administré sera responsable et devra assumer les frais de réparation ou remplacement.

Pour un stationnement de la benne sur la voie publique, une demande de permission de stationnement devra être établie par les services municipaux sur demande de l'administré.

Le chargement de la benne devra être fait par l'administré de façon à ce que le volume et/ou le poids soient inscrits dans les limites de la benne = pas de dépassement en largeur, longueur et hauteur.

Cette benne est exclusivement réservée à l'évacuation des déchets verts :

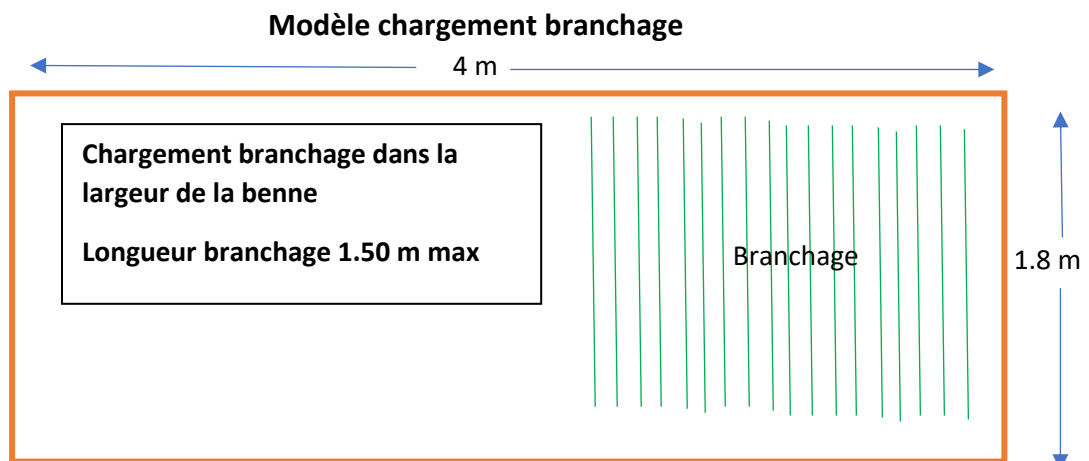
- Déchets verts = branchages, bois, tailles de haies, feuilles. Les troncs d'arbres ne doivent pas excéder 50 cm de diamètre et les branches ou tronc 1,50 mètres de longueur. Toute benne de déchets verts en la présence d'autres matériaux, ne pourra pas être évacuée (présence de cailloux, terres, gravats, plastiques, ordures ménagères...)

Pour toutes questions relatives aux déchets autorisés ou non autorisés, l'agent en charge du service est à votre disposition.

Les bennes seront mises à disposition des administrés dans le cadre d'un service communal. En aucun cas, elles ne peuvent servir à un professionnel (entreprises, sociétés d'entretien, espaces verts ...). Toute non observation du présent règlement entraînera le refus de sa mise à disposition.

En cas de non-respect, d'un ou plusieurs des points précédents, la municipalité se réserve le droit de décharger tout ou partie du contenu de la benne sur son lieu d'emplacement.

Lors de l'évacuation de la benne, les déchets verts non stockés dans celles-ci ne seront pas pris en compte par les agents municipaux. Le chargement de la benne reste entièrement à la charge de l'administré.



**CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE BENNE A DECHETS
VERTS
A L'USAGE DES PARTICULIERS**

Date de l'inscription (renseignée par la mairie au moment de la demande) :

A renseigner par l'administré :

- Je soussigné(e)

Mme/Mr.....
.....

Demeurant
.....
.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement de mise à disposition de la benne et m'engage à respecter les conditions y étant énoncées.

Je suis informé que le règlement sera fait à réception de l'avis des sommes à payer.

- **Réservation :**

Je souhaite disposer d'une benne à compter du / /
..... à h, pour une évacuation le / / à
h

Téléphone :
.....
.....

Mail :
.....
.....

- Je certifie exact les renseignements indiqués ci-dessus et m'engage à respecter le règlement.

Signature de l'administré :

**CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE BENNE A DECHETS
VERTS
A L'USAGE DES PARTICULIERS**

Date de l'inscription (renseignée par la mairie au moment de la demande) :

A renseigner par l'administré :

- Je soussigné(e)

Mme/Mr.....
.....

Demeurant

.....
.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement de mise à disposition de la benne et m'engage à respecter les conditions y étant énoncées.

Je suis informé que le règlement sera fait à réception de l'avis des sommes à payer.

- **Réservation :**

Je souhaite disposer d'une benne à compter du / /
..... à h, pour une évacuation le / / à
h

Téléphone :

.....
.....

Mail :

.....
.....

- Je certifie exact les renseignements indiqués ci-dessus et m'engage à respecter le règlement.

Signature de l'administré :